

Assemblée générale du 26 juin 2014

Discours devant les délégués

Salut aux autorités présentes,

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

Mesdames et Messieurs les Directeurs,

Mesdames, Messieurs les délégués,

Je suis très heureux de vous retrouver aujourd'hui pour cette dernière assemblée générale avant les élections de janvier 2015. Vous savez, qu'ayant décidé de laisser la place aux plus jeunes et de pas solliciter un autre mandat d'élu, c'est également la dernière fois que j'ai l'honneur de m'exprimer devant vous tous.

L'an passé j'ai eu l'écho que certains avaient trouvé mon intervention excessivement alarmiste. Je dois reconnaître que le manque de visibilité sur les réformes annoncées à l'époque, comme l'absence de réponse des pouvoirs publics à des attentes fortes de la MSA, nous préoccupaient fortement. Il était nécessaire de le dire et de le faire savoir !

Au demeurant je constate que ce discours d'alerte n'est pas resté sans écho et je dresse aujourd'hui un bilan particulièrement positif de l'année 2013. C'est pourquoi j'espère cette année insuffler à chacun d'entre vous une part de la dose d'optimisme qui m'habite.

L'exercice 2013 s'est révélé particulièrement bénéfique pour la MSA.

C'est tout d'abord le cas pour nos ressortissants puisque des avancées très significatives ont été obtenues en matière de droits.

Pour les non salariés avec une disposition très attendue, la mise en place d'indemnités journalières maladie, et avec une revalorisation, étalée dans le temps, des petites retraites agricoles même si les conditions de financement de cette dernière mesure suscitent des réserves.

Avancées significatives également pour les salariés.

Une solution a enfin été trouvée à la question du calcul du Salaire Annuel Moyen pour les polypensionnés qui ne seront plus pénalisés par un changement de régime d'affiliation de leur entreprise.

Je rappelle que ce problème était un frein pour le passage d'entreprises du régime général au régime agricole. L'attractivité de la MSA s'en trouve donc confortée.

Une autre préoccupation a trouvé une réponse, qui sans être pleinement satisfaisante, va dans le bon sens : il s'agit de la meilleure prise en compte des petites périodes d'activité avec l'abaissement du seuil de validation à 150 h par trimestre au lieu de 200 h.

Comment enfin ne pas évoquer la prise en compte de la pénibilité dans la loi sur les retraites qui répond à une attente forte ? Même s'il faut rester vigilant sur ses modalités de mise en œuvre qui doivent rester simples et accessibles aux petites entreprises, c'est indiscutablement une avancée dont on peut au demeurant espérer qu'elle soit transposée, sous une forme adaptée, aux non-salariés.

Des réponses concrètes et positives ont donc été apportées à des attentes de nos ressortissants formulées depuis bien longtemps par les élus.

C'est très réconfortant et cela montre que le travail de terrain que vous avez mené pendant longtemps auprès des responsables professionnels, auprès des représentants des pouvoirs publics, auprès de vos parlementaires, finit par payer.

Ce travail est d'ailleurs loin d'être achevé et je citerai, à titre d'exemple, l'incompréhension que suscite le niveau anormalement bas des pensions d'invalidité des non-salariés agricoles.

Nous pouvons toutefois être fiers des avancées réalisées comme nous pouvons être fiers des résultats obtenus par la MSA dans sa gestion. Je ne vais pas revenir sur les propos du directeur général qui a abondamment commenté ce volet.

Mais je suis convaincu que la MSA est aujourd'hui plus forte qu'il y a un an,

- **tout d'abord parce qu'elle a su confirmer ses acquis que ce soit en matière de contrôle interne ou de certification des comptes.**
- **parce qu'elle a su également mettre en œuvre sans accroc la réforme du financement au 1^{er} janvier 2014, et j'en profite pour adresser un remerciement tout particulier aux équipes comptables, de l'échelon central et des caisses, qui ont permis d'obtenir ce remarquable résultat**
- **enfin, parce qu'elle est en phase avec les objectifs de la convention d'objectifs et de gestion fixés par les pouvoirs publics et je suis conscient de l'importance des efforts consentis par les caisses en matière de Gestion Institutionnelle des Effectifs et de réorganisation de leurs services.**

Mais les résultats sont là, et ce sont ces résultats qui nous permettent à présent de bien gérer le transfert des effectifs APRIA.

Car bien évidemment je me dois d'évoquer la récupération de la totalité de la gestion AMEXA/ATEXA. C'était une demande majeure formulée lors de la résolution que vous aviez adoptée lors de l'Assemblée générale de 2011.

Je me dois à ce propos de remercier le ministre chargé de l'agriculture qui a respecté la promesse qu'il avait faite ici-même l'an dernier. Certes, l'impact sur notre niveau d'activité reste modeste mais ce transfert est porteur d'un symbole très fort de confiance des pouvoirs publics dans le savoir-faire de la MSA et dans sa capacité à se projeter dans l'avenir.

J'y reviendrai dans la seconde partie de mon intervention, même si je dois empiéter un peu, et je m'en excuse par avance, sur les propos du 1^{er} Vice-Président.

Car il va me falloir à présent céder la parole à Jean-François Belliard, pour faire le point sur la mise en œuvre du plan « Ambitions 2015 », dont il assure le suivi avec la commission de la stratégie institutionnelle qu'il préside.

Mais mon cher 1^{er} Vice-Président, je veille scrupuleusement à l'équilibre salariés/ non-salariés et tu as donc droit, comme moi, à une séquence « animation » avant de prendre la parole.....

.....

Merci Jean-François pour cette présentation qui témoigne que la MSA progresse sur le chemin de ses ambitions.

L'effort ne doit pas être relâché pour autant. L'atteinte des objectifs en matière de qualité de service et de performance collective sont en effet des conditions indispensables pour étayer nos ambitions de développement.

Dans le domaine de la performance collective, il est ainsi nécessaire que les caisses qui ont pris du retard dans la réorganisation de leurs services accélèrent le rythme pour le rattraper.

J'ai souvent dit combien les manquements de quelques-uns peuvent pénaliser au regard des pouvoirs publics l'ensemble de notre collectivité.

Je le répète une nouvelle fois et je crois que dans ce domaine il nous faut savoir regarder la réalité en face et dire clairement les choses quand des mesures de redressement s'imposent.

De même nous devons rapidement mettre en œuvre les mutualisations prévues car elles peuvent non seulement améliorer notre efficacité mais également permettre de mieux répondre aux attentes de nos clients, comme en témoigne l'exemple de la GPCD.

Au demeurant je n'exclus pas qu'il nous faille dans le prochain mandat aller au-delà de ce qui est aujourd'hui prévu.

Même si je comprends que la question puisse légitimement être posée, notamment pour certains cas particuliers, je reste personnellement prudent face à l'idée d'une nouvelle réorganisation d'ensemble du réseau car il faut veiller à conserver une proximité politique.

Par contre je pense qu'il nous reste certainement des marges de manœuvre dans le domaine des mutualisations et la recherche de synergies entre caisses :

- d'une part parce que la question du seuil critique d'activité, en deçà duquel il est difficile de conserver le minimum de compétences humaines indispensables au maintien de la qualité du service, se pose ou risque de se poser à brève échéance dans certaines caisses.**
- d'autre part parce que l'évolution et l'amélioration de nos systèmes d'information et de communication nous ouvre des possibilités nouvelles de partage et de traitement des données.**
- enfin, et peut-être surtout, parce que nous avons atteint à présent une maturité collective qui nous permet aujourd'hui d'envisager ces questions beaucoup plus sereinement que par le passé.**

Je crois que chacun a compris que, face aux enjeux de demain, l'individualisme n'est plus de mise et que nous devons former un équipage uni et soudé, pour que la MSA puisse livrer tout son potentiel quelles que soient les contraintes de l'environnement.

Cet impératif de performance impose bien entendu des contraintes de gestion importantes dans les caisses et il implique en particulier un gros effort de mobilité fonctionnelle et donc de formation pour le personnel.

Malgré l'attention prêtée à la préparation et à l'accompagnement de cette phase de transition, la qualité de service peut s'en trouver temporairement affectée. Tout le monde en est bien conscient.

Mais il faut veiller à retrouver très rapidement le rythme de croisière. Car si la confiance ne s'acquiert que dans la durée, on doit malheureusement constater que la méfiance voir le dépit s'installe très vite dans l'esprit des clients.

Il faut en effet être très vigilant sur la qualité de service d'autant que nous disposons avec le guichet unique d'un atout incomparable qu'il nous est possible de valoriser encore mieux.

La notion du parcours client, soulignée dans l'intervention du 1^{er} Vice-Président, est à cet égard un excellent outil qu'il convient de développer dans toutes ses potentialités.

Depuis plusieurs années nous assistons en effet à une convergence des droits entre les régimes.

La qualité de service devient donc un critère de différenciation majeur des opérateurs de protection sociale aux yeux des assurés et donc des pouvoirs publics, comme en témoigne l'importance des indicateurs liés à ce critère dans les conventions d'objectifs et de gestion.

Comme je le disais, qualité de service et performance collective sont devenus des leviers incontournables pour crédibiliser nos ambitions de développement, et dans ce domaine nous devons, nous pouvons pousser les feux.

Car je suis convaincu que confortés par la réussite de l'opération de transfert de gestion entre APRIA et la MSA, et fort du soutien du ministère de l'agriculture, le temps des opportunités est venu.

Qui ne pressent en effet que sur le champ de la protection sociale les frontières sont en train de bouger ? Sous la pression des contraintes financières certes mais pas uniquement. Il y a aussi des attentes en matière de simplification, de lisibilité et donc de transparence des règles qui régissent notre couverture sociale.

Les choses bougent tout d'abord sur l'assurance maladie, avec l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet de l'accord national interprofessionnel, et le décret, à paraître dans les jours qui viennent, portant extension des garanties offertes par les contrats responsables.

Cela signifie que le champ de l'obligatoire va s'étendre à la fois par le nombre de personnes couvertes et par le contenu des prestations qui leur sont proposées.

Dès lors la question est clairement posée. Qui doit gérer quoi ?

Ne serait-il pas légitime de confier tout le champ de l'obligatoire aux organismes de Sécurité sociale et le champ du vrai complémentaire, c'est-à-dire du facultatif, au privé ?

Sans aller jusque-là, un récent rapport conjoint de l'inspection générale des affaires sociales et de l'inspection générale des finances a clairement mis en évidence les économies de gestion susceptibles d'être générées par un partage des responsabilités plus clair et une meilleure articulation entre intervenants publics et assureurs privés.

Il est ainsi évident que les assureurs privés n'ont plus de légitimité à intervenir dans la gestion de la couverture de base :

- tout d'abord parce qu'ils n'y assument qu'une simple fonction de liquidation,**
- ensuite parce qu'ils n'y trouvent qu'une opportunité commerciale, permettant d'établir à moindre frais le contact client et de vendre du complémentaire,**

- enfin parce qu'ils n'ont donc aucun véritable intérêt à rechercher une efficience accrue, d'autant que la rémunération de gestion qu'ils perçoivent est directement liée à leurs coûts de production.

Il est tout aussi évident que l'assurance maladie, comme la MSA le démontre avec ses partenaires agricoles, pourrait disposer de tous les outils pour assumer à moindre coût la liquidation des prestations complémentaires.

La généralisation de la gestion Noémie 3 permettrait non seulement de rendre à l'assuré un meilleur service mais également de diminuer les coûts de gestion des assureurs, lesquels sont supportés in fine par les souscripteurs de contrats.

Ces évidences vont s'imposer et la MSA revendique d'ores et déjà toute sa place dans les évolutions qui se dessinent. Car soyons clairs, au sein de l'assurance maladie il n'existe que deux acteurs en capacité de prendre toutes leurs responsabilités, la CNAM et la MSA.

Et pour être très concret je l'affirme devant vous : je ne vois pas quel argument on peut raisonnablement opposer à ce que le RSI nous confie la gestion, aujourd'hui déléguée à des assureurs privés, de son assurance maladie :

- ce serait la certitude d'économies de gestion,
- cela ne modifierait en rien les responsabilités assumées aujourd'hui par nos amis du RSI et, bien au contraire, conforterait leur mode de gouvernance, comme le nôtre d'ailleurs,
- et cela ouvrirait la perspective de synergies futures, tant en matière de gestion du risque que de contrôle médical.

Nous avons donc une occasion unique d'approfondir un partenariat déjà fructueux, notamment en matière d'accompagnement du vieillissement, partenariat inscrit en dur dans la convention signée l'an passé avec le RSI.

Il nous faut donc aujourd'hui, et je le demande aux pouvoirs publics, franchir le pas pour le plus grand bénéfice de la collectivité.

Mais les opportunités ne se limitent pas à l'assurance maladie, les choses bougent aussi dans le domaine de la retraite.

Liquidation de l'ensemble des droits acquis dans la carrière par le dernier régime d'affiliation, prise en compte de la pénibilité, recherche de synergies de gestion entre base et complémentaire, autant de sujets susceptibles là aussi de faire bouger les frontières.

Avec la même question : quels sont les opérateurs ayant le savoir-faire requis pour assurer des responsabilités élargies et faire pour le compte de ceux qui ne pourront pas suivre.

Eh bien, je connais au moins une réponse, la MSA qui gère déjà des salariés, des non salariés et sait aussi gérer pour le compte de tiers.

Je souhaite également vous parler du projet de loi de réforme territoriale et de l'annonce de la disparition programmée des départements.

Cette perspective va poser la question du transfert des compétences aujourd'hui assumées par les départements, notamment dans le domaine social.

Alors qui ? Les régions, les intercommunalités ou les organismes de protection sociale, susceptibles de concilier approche de proximité et équité dans l'accès aux droits.

Nous avons déjà, avec la CNAV et le RSI, su affirmer notre place et notre rôle sur le champ de la prévention et de l'accompagnement du vieillissement.

Le projet de loi, récemment adopté en conseil des Ministres, sur l'adaptation de la société au vieillissement, le reconnaît. Alors pourquoi ne pas aller plus loin ?

Les organismes de protection sociale ne seraient-ils pas, par exemple, en capacité de gérer le RSA ou d'intervenir plus largement dans les domaines des aides à l'autonomie et du handicap si on leur en donne la capacité et les moyens ?

Une nouvelle redistribution des cartes est à terme inévitable et nous ne saurions être spectateurs passifs de cette nouvelle donne. Comme elle l'a fait pour la convention inter-régimes sur le vieillissement, la MSA doit être moteur de la réflexion et rechercher un positionnement commun avec ses homologues des autres régimes, en réaffirmant un principe simple : le champ social, c'est prioritairement celui de la sécurité sociale et donc de la responsabilité des organismes qui la gèrent.

Je veux enfin vous dire quelques mots sur le projet de loi d'avenir pour l'agriculture. Même s'il doit encore passer en 2^{ème} lecture devant le Parlement, il conforte en effet le rôle de la MSA dans la protection sociale agricole.

Amélioration de la couverture sociale des candidats à l'installation, réforme des règles d'assujettissement avec l'introduction, attendue, d'un critère lié au revenu , extension du TESA qui va permettre à la MSA de simplifier la vie de petites entreprises agricoles inquiètes de l'arrivée de la DSN, autant d'avancées très positives qui témoignent de l'attention prêtée par notre ministère à nos préoccupations et je m'en félicite.

Voilà donc le panorama de l'actualité que je souhaitais dresser devant vous. Elle est riche, évolutive, et porteuse de profonds changements. Des changements qui constituent autant d'opportunités pour la MSA.

Car nous avons toute légitimité à affirmer nos ambitions, et ces ambitions je compte sur vous pour les porter sur le terrain, chacun à son niveau de responsabilités.

Les élections qui s'annoncent sont bien entendu une occasion unique pour conforter notre légitimité à agir. Vous savez que le taux de participation est l'indicateur clé de cette légitimité.

Il est donc évident pour tous que nous devons faire au moins aussi bien qu'en 2010 et si possible franchir le seuil des 40 %.

La mise en place du vote internet, plus attractif pour les plus jeunes et les populations plus urbanisées, devrait nous y aider. Je profite de l'occasion pour saluer le travail conjoint réalisé par les services du Ministère et les équipes juridiques de la Caisse centrale pour aboutir à ce résultat : un résultat qui a tout de même exigé une décision du conseil constitutionnel, un passage devant l'assemblée générale du Conseil d'Etat et un décret en Conseil des Ministres.

Mais si l'accès au vote internet est un facteur favorable, l'évolution de la composition de notre électorat, qui va notamment enregistrer une baisse sensible du nombre de non salariés, risque de peser au sens inverse.

Nous ne saurions donc faire l'économie d'une mobilisation massive.

Dans le paysage de la protection sociale, la MSA est en effet un modèle envié de démocratie sociale, qui fait sa singularité et lui donne sa force.

Quel autre régime peut-il se prévaloir de disposer d'un véritable réseau d'élus, issus du terrain et en capacité de relayer ses attentes?

Et dans quel autre régime les administrateurs disposent-ils encore d'un rôle aussi central dans le choix des orientations et la prise de décision ? Certes, j'entends bien le discours récurrent sur la baisse des marges d'autonomie des conseils.

Mais je crois surtout que les marges d'autonomie ne sont plus forcément là où elles étaient, parce que les temps changent et parce que les attentes, des pouvoirs publics mais aussi de la société à notre égard, ne sont plus les mêmes.

Les marges de manœuvre, c'est aussi à nous de les réinventer, dans la capacité à faire et à agir dans le concret qui est la marque des vrais décideurs.

Mais pour qu'il y ait des élus, il faut naturellement des candidats et des candidats dans toutes les circonscriptions.

A cet égard je relève que nous avons constaté en 2010 un nombre non négligeable de circonscriptions sans candidats, plus particulièrement dans le premier et le troisième collège.

Bien entendu tout doit être mis en œuvre pour éviter le renouvellement d'une telle situation et je rappelle la volonté exprimée lors de la Journée nationale de Troyes de favoriser les démarches d'engagement des plus jeunes générations.

Je compte donc sur votre mobilisation pour recruter et sensibiliser dès à présent tous nos partenaires aux enjeux des élections MSA, d'autant que la montée en charge de la communication grand public se mettra en route dès la rentrée.

Vous y serez aidés par les dispositifs d'accompagnement prévus par la Caisse centrale, qui témoignent qu'à défaut d'avoir tous les financements souhaitables nous avons dans ce domaine aussi des idées originales, et je pense notamment au bagage d'animation des élus, aux petits films sur le rôle des délégués, au réseau de nos ambassadeurs ou à l'exposition itinérante sur le mutualisme agricole.

Ceci étant dit, je tiens à rappeler que l'élection n'est pas un but en soi.

Il nous faut d'ores et déjà préparer la suite et veiller à assurer la continuité de l'action dans un contexte très évolutif, alors même que nous allons assister à un fort renouvellement au sein de nos conseils.

A cet égard je voudrais insister sur trois points qui me paraissent essentiels :

- **Le premier tient à la nécessité de veiller à la proximité et à l'animation des territoires.**

Elle implique une structuration performante des échelons locaux, une bonne articulation avec les comités départementaux et un conseil d'administration très attentif aux responsabilités qu'il confie aux uns comme aux autres.

Quel que soit le contenu encore incertain de la future réforme territoriale, il y a là un enjeu essentiel si nous voulons conserver une bonne visibilité sur le terrain et cet enjeu appelle une réflexion qui doit être nourrie par votre expérience et finalisée dans ces principes avant que n'intervienne le renouvellement des instances.

- **Le deuxième point tient à notre gouvernance institutionnelle.**

Je crois qu'avec la mise en place des commissions institutionnelles et de journées associant les Présidents, 1^{er} Vice-présidents et directeurs du réseau, nous avons progressé collectivement dans une prise de conscience partagée des défis qui nous attendent et dans les réponses que nous entendons leur apporter.

Pour autant des améliorations sont possibles et j'ai demandé aux quatre commissions institutionnelles d'y réfléchir.

Champ d'intervention des différentes instances, rythme et forme des réunions, contenu et support de diffusion des documents d'information, rôle et participation des directeurs, il n'y a pas de sujets tabous mais un seul objectif, renforcer notre cohérence institutionnelle et donc notre réactivité.

- **Car, et c'est mon troisième point, il faut regarder la réalité en face.**

Le temps s'accélère et je ne crois pas que nous puissions nous permettre lors du prochain mandat d'attendre juin 2016 pour adopter un nouveau plan stratégique et 2017 pour poser les premiers jalons de son application.

C'est dans le courant du 1^{er} semestre 2015 que s'engageront les premiers échanges avec les ministères sur la prochaine convention d'objectifs et de gestion et cette négociation devra être conclue à la fin de l'année.

Il faut nous préparer à cette échéance, car s'il appartient naturellement au directeur général de conduire cette négociation, il est de notre responsabilité, à nous élus, de fixer les orientations dans lesquelles elle doit s'inscrire pour respecter les ambitions que nous entendons porter pour la MSA à l'horizon 2020.

Voilà donc, Mesdames et Messieurs les délégués, les messages que je souhaitais vous adresser. Des messages qui reposent sur trois piliers, la motivation, l'ambition et la mobilisation. L'avenir est ouvert et il reste à écrire. Je compte sur vous pour y inscrire de nouvelles pages pour la MSA, dans la continuité de sa longue histoire et des valeurs mutualistes qui l'animent, responsabilité, solidarité et démocratie sociale.

Je vous remercie de votre attention.